



Compte-rendu du Conseil d'Établissement No 5 – Lundi 24 mai 2021 (voté au CE du 17/06/2021)

Membres présents

- 10 Membres représentant l'administration

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH

- Membres invités à titre consultatif (6)

- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Philippe PELGRIN, Vice-Président du CVC SF
- Monsieur Dimitri PELGRIN, Vice-Président du CVL SF

- 6 Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Annick DOULGEROGLOU, représentante des enseignants du 1er degré
- Monsieur Pascal REYES, représentant des enseignants du 1er degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Areti-Dimitra DOUKA, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Nafsika CHRONOPOULOU, représentante des personnels ATOSS

- 6 Membres élus représentant les parents d'élèves

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN VLACHOU, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Catherine VALLET, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Theofanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Georgios TSELENTIS, représentant des parents (APE-SH)
- Madame Anna PIGKOU, représentante des parents (APE-SH)

- 2 Membres élus représentant les élèves

- Mademoiselle Danaé GKOUSKOS, représentante des élèves du lycée-SF
- Mademoiselle Elli ARGYRAKI, représentante des élèves du collège-SF

Membres excusés/absents

- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Monsieur Ilias ZOIDAKIS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Evangelos-Mihaïl PAPAÏSIDOROU, Vice-Président du CVC SH
- Mademoiselle Marianna SPILIOTAKI, Vice-Présidente du CVL SH
- Monsieur Ilias DIMAKOULEAS, représentant des élèves du lycée-SH
- Mademoiselle Olga-Argiro KOUSERI, représentante des élèves du collège-SH

Pour des raisons sanitaires imposées par les autorités grecques, le CE se tient en distanciel par le biais d'une visio-conférence Zoom. La connexion à la réunion a été ouverte à 17h30.

Le quorum étant atteint, Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le conseil d'établissement extraordinaire à 17h45.

Présentation de l'ordre du jour

M. GANIER accueille et remercie les participants à la séance extraordinaire du conseil d'établissement. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Mme LEBON souhaite intervenir pour faire lecture d'un texte écrit portant sur la situation fiscale des enseignants résidents. M. GANIER demande que cette intervention soit repoussée à la fin du CE afin de pouvoir dérouler l'ordre du jour comme indiqué sur la convocation.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des PV N°2, N°3 et N°4 transmis le 5 février 2021
- Présentation du compte financier
- Horaires de fin de cours du primaire (vote)
- Structure pédagogique à la rentrée 2021 (information)
- Projet AnimaSyros et Projet Erasmus (Information)
- Création d'une AES Club Photo (Information)
- Questions diverses

• APPROBATION DES PV de CE N°2-3 et 4

M. GANIER aborde le premier point à l'ordre du jour et donne la parole à Mme LEBON qui avait formulé par anticipation au conseil des remarques écrites auprès du Proviseur.

M. GANIER écoute les explications de Mme LEBON et s'engage à apporter les précisions et corrections (erreur de frappe) demandées qui portent exclusivement sur le procès-verbal du 30 novembre 2020 ; les points suivants seront donc précisés :

- Précision sur le fait que le CE peut fonctionner malgré des sièges non pourvus, puisqu'il se prononce en fonction du nombre de membres élus et présents.
- Demande des représentants du primaire pour que les votes soient exprimés en séance lors des CE à distance.

M. GANIER répond que cela exclu de facto le droit à un vote à bulletin secret. Mme LEBON en convient mais ne souhaite pas de vote numérique.

- Rappeler la demande de Mme PICHARLES sur la destination des PV et la façon dont ils sont diffusés.
- Rappeler la demande de Mme PICHARLES aux représentants des parents « Qu'elles seraient les propositions de réécriture des parents si l'approbation doit avoir lieu ce soir ? » ;
Cette question venant à la suite d'une remarque des parents sur le PV du CE Extraordinaire du 24 septembre où ils regrettaient que les personnes soient nominativement citées.
- Point concernant la demande de Mme ROUSSELOT sur la capacité initiale de l'établissement. Lever le doute sur le fait que Mme ROUSSELOT n'a pas dit qu'il ne fallait plus inscrire d'élèves dans l'établissement mais sur le fait qu'il ne fallait pas prendre de la place au sol sur les espaces communs pour installer de nouvelles salles. Les collègues du primaire proposant d'installer des salles sur le parking administratif. *La question réglementaire autorisant un tel choix reste à vérifier.*
- Précision de Mme PICHARLES qui demande si les transformations de postes de résidents de ces dernières années ont eu un impact sur le budget puisque les salaires des recrutés locaux sont, eux, totalement à la charge de l'établissement ».
- Correction de M. Dimitri PELGRIN.
- Intégrer l'intervention de M. RAPP qui présente les propositions du Conseil d'Ecole au sujet des congés d'octobre.
- Rappeler l'intervention de Mme ANTONOPOULOU qui signalait que la section hellénique avait envoyé une proposition.
- Rajouter l'intervention des enseignants du primaire sur le retour des vacances de février.

Le Provisoire soumet l'approbation des PV au vote :

Nombre de votants : 24

Votes exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

● PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne la présentation du compte financier 2020. M. GANIER cède la parole à Mme GADINI qui présente le travail comptable de l'année civile 2020.

Mme GADINI prend la parole pour présenter le compte financier dont elle rappelle la définition en contrepoint du budget. Elle rappelle également que dans un contexte comptable habituel, la réalisation du compte financier est très proche de la prévision budgétaire. Mme GADINI mentionne le caractère exceptionnel de la réalisation du budget et son effet sur le COFI en raison des effets de la pandémie. Une variation de 200 077 € en déficit par rapport à la prévision budgétaire est constatée dans ce contexte particulier de la pandémie COVID.

Le fonds de roulement de l'établissement à 6 078951€ représente 64 jours de fonctionnement.

Les recettes de l'établissements reposent pour plus de la moitié sur les frais de scolarité. Au niveau du service général (droits de scolarité) **le déficit s'élève à 18 097 €**. Ecart dû à l'effort financier consenti auprès des familles afin de tenir compte des économies relatives réalisées sur les frais de fonctionnement de l'établissement en période de confinement sur l'année 2020. Ces réductions ont été partiellement compensées par l'augmentation des effectifs.

Une bonne surprise sur les droits d'inscription créé un excédent de 136 470 €.

Un léger déficit sur la section hellénique a été compensé par la hausse des effectifs.

Sur le volet examen, le déficit s'élève à 94 % en raison du changement des modalités d'examens pour la session 2020.

L'établissement accuse également un déficit compréhensible sur le service de restauration et le service des transports. M. GANIER rappelle à tous que dans un contexte de fonctionnement habituel de l'établissement, celui-ci accuse quoiqu'il arrive un déficit sur le service des transports car le LFH prend une partie du coût à sa charge afin que les parents ne paient pas trop cher le service du transport scolaire. Il signale que ce sujet reste un point important sur lequel une réflexion doit être menée et des solutions trouvées afin de diminuer cette charge qui pèse sur le budget de l'établissement.

Sur la question des voyages scolaires, le déficit de recette de 74 % affiché tient au fait de l'annulation des voyages en raison des conditions sanitaires. Ces sommes ont été engagées auprès des agences de voyages par l'établissement. L'absence de prestation de voyages, a conduit l'établissement à rembourser les familles des sommes qu'elles ont engagées. En revanche, le LFHED n'a pas retrouvé ces sommes dans son budget et Mme GADINI n'est pas certaine que les agences de voyages rembourseront l'intégralité des sommes dues à l'établissement.

Des recettes importantes sont à signalées :

- 1 323 714 € de bourses scolaires
- Subvention AEFÉ Covid 27 663 €
- Reprise sur compte d'attente 1 011 846 € versés dans les réserves de l'établissement.

Mme GADINI attire l'attention sur l'importance des impayés de frais de scolarités à cette date, actuellement 922 849 €. M. GANIER intervient pour dire que le montant de cette somme reste un problème récurrent dans la gestion du budget de l'établissement. Cela place le service de comptabilité dans une incertitude ainsi qu'une fragilité budgétaire, que l'on espère temporaire.

Au chapitre des dépenses, Mme GADINI indique le poids de la masse salariale dans le budget. Celle-ci représente plus de la moitié des dépenses. Le chapitre des dépenses étant quant à lui en hausse de 6.5 % par rapport à l'année 2019.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les rémunérations représentent la moitié des dépenses de l'établissement.

Les investissements de l'année 2020 s'élèvent à 346241 €. On trouve dans le détail de cette somme, le nouveau logiciel de la scolarité, des rénovations de salles à hauteur de 220 180 €, une dépense exceptionnelle pour l'aménagement du préau du primaire et des dépenses d'investissements informatiques.

M. GANIER souhaite intervenir sur la question des investissements à mettre en relation avec des dégradations volontaires constatées ces derniers temps au LFH depuis le retour des élèves.

M. GANIER fait la part des choses entre des dégradations, toujours regrettables, dus à la négligence et le manque de soin, et des dégradations qui montrent la volonté de casser l'outil mis à disposition des élèves. Au vu des échanges que M. GANIER a eu avec M. VOGEL, agent technique, il apparaît que ces dégradations sont le fait de collégiens. Il souligne le manque de respect envers le travail des personnels qui interviennent sans cesse pour réparer et le manque de respect pour les coûts de scolarité supportés par les familles, qui intègrent ces dépenses qui pourraient être évitées.

Mme GADINI précise que sur les investissements informatiques, il faut intégrer l'achat d'ordinateurs portables, de tablettes et de webcam afin de s'adapter aux besoins de l'enseignement à distance.

Mme MULLER intervient pour suggérer qu'un courrier soit adressé aux familles sur ce phénomène. M. GANIER répond qu'un tel courrier a été rédigé l'an dernier et qu'il fera un point avec les familles sur ce sujet d'ici à la fin de l'année et à la rentrée prochaine.

Mme DOULGEROGLU suggère que l'on fasse une intervention auprès des élèves du primaire juste avant qu'ils ne rentrent au collège, rappelant que dans la construction de l'adolescent au cours des années collège, la transgression fait partie de la progression vers l'âge de la responsabilisation. Elle rappelle que la transgression se traduit aujourd'hui davantage par la destruction que par l'affirmation des idées.

M. GANIER retient l'idée.

M. Dimitri PELGRIN souhaite que l'on rappelle que les dégradations sont le fait d'un petit nombre et ne souhaite pas la généralisation. M. GANIER rassure l'élève sur le fait de ne pas stigmatiser tous les élèves mais insiste, malgré tout, sur l'idée que l'action d'un petit nombre anonyme jette malheureusement le discrédit sur un nombre d'élèves plus importants qui vivent mal l'effet miroir.

Mme CHRONOPOULOU précise que les dégradations n'ont pas seulement lieu dans les salles de classes, mais aussi dans les toilettes et d'autres endroits de l'établissement.

Mme LEBON souhaite revenir sur le poids de la dépense salariale pour les résidents, qui représentent 18 % de la dépense salariale globale des personnels. M. GANIER répond qu'il faut pour se rendre compte de cette somme, traduire le pourcentage en valeur absolue, soit 1 293 800 €. Cette somme pourrait être plus importante encore, si le taux de réversion était dans la moyenne des taux pratiqués pour les établissements de l'AEFE. Cela pèse donc nécessairement sur le budget. M. GANIER rappelle que cela n'a pas empêché d'augmenter les salaires des contrats locaux depuis son arrivée à la suite de l'action de son prédécesseur : 2% en 2019, suivi de 4 % à l'arrivée de M. GANIER, puis 1 % en 2021 dans une année ou l'inflation (valeur de référence et de négociation des discussions salariales) était à -0.9 %. En trois ans, les contrats locaux ont donc bénéficié d'une augmentation de 7 % par l'action pro-active de la direction, qui s'est traduite par une augmentation réelle de 10 % en tenant compte des changements d'échelon et de l'ancienneté des personnels.

Mme LEBON répond que ce n'est pas si important que cela, compte tenu des années où les personnels n'ont pas été augmentés. M. GANIER répond qu'il n'est pas responsable de la situation économique passée et qu'il y avait un contexte établissement autour de cette question.

Mme GADINI aborde ensuite la question des provisions :

- 2 316 961 € destinés principalement à l'achat d'un terrain pour le projet de la future école,
- 1 300 854 € destinés au financement des primes de départ en retraite.

Mme LEBON demande pourquoi on ne voit pas apparaître les investissements (dépenses) liées à la mise en sécurité du lycée. Mme GADINI répond que les travaux ayant été engagés en février 2021, ces chiffres apparaîtront sur le compte financier 2021, qui sera présenté en mai 2022 statuant sur l'exercice civil 2021.

M. ANGELOPOULOS remercie pour la présentation claire et demande s'il est possible que l'on envoie aux membres élus représentants des parents la présentation Power point.

Mme ANTONOPOULOU demande une explication sur le rapport entre la perte de rentrées financières due au geste financier de l'établissement sur les frais de fonctionnement.

Mme GADINI répond que la réduction des frais au 3^{ème} trimestre a été compensée par le fait qu'à la rentrée 2020 il y a eu une augmentation d'effectifs.

Mme DOULGEROGLU s'interroge sur le fait que la demi-pension et le service des transports font apparaître un déficit alors que les élèves n'ont pas été présents dans l'établissement ; elle demande qu'elle est la part de dépenses qui n'a pas été faite puisque les élèves ne mangeaient plus au lycée et ne prenaient plus le bus en période de confinement. Mme GADINI répond que le service des transports est déficitaire en temps normal et que cette année, entre les périodes d'ouverture et de fermeture du lycée, par rapport à la prévision budgétaire d'un fonctionnement normal, le lycée reste déficitaire mais en moindre proportion (le déficit apparaissant au prorata de l'ouverture du lycée). M. GANIER complète en expliquant que la « rentabilité » du service des bus, c'est-à-dire le moindre coût possible pour l'établissement, dépend du nombre d'élèves qui montent dans les bus au regard du nombre de bus mis à disposition pour le transport des élèves. Les bus coûtent toujours aussi chers qu'ils soient vides ou pleins ; c'est donc la participation des familles à ce service qui rend la facture plus ou moins lourde pour l'établissement.

Mme DOULGEROGLU demande quelle somme a été payée à Aposto si les enfants n'ont pas pris tous leurs repas.

Mme LAMBLIN intervient pour préciser qu'il ne faut pas parler de réduction de frais de scolarités, mais plutôt de frais de fonctionnement. Mme LAMBLIN poursuit sur la question de reprise sur le compte de réserve et demande si les réserves affichées aujourd'hui dans la Compte financier incluent cette reprise sur compte d'1 M€. Mme GADINI confirme que c'est bien le cas.

A la question de M. ANGELOPOULOS, Mme GADINI répond que le chiffre affiché pour le déficit global sur le compte financier est bien le déficit réel. M. ANGELOPOULOS aimerait que les déficits réels concernant la situation financière globale du lycée soient affichés pour que l'on comprenne mieux la situation avec des chiffres réels.

M. GANIER invite à garder un chiffre en tête, celui du déficit global, c'est-à-dire 200 000 € qui oblige l'établissement à puiser dans ses réserves. Dans le contexte des projets de développement du lycée, il est capital de réduire ce déficit pour envisager le financement de travaux d'importance.

- **HORAIRES DE FIN DE COURS DU PRIMAIRE**

M. GANIER propose de passer au point suivant et donne la parole à M. RAPP, Directeur de l'École primaire, pour développer la question des horaires de fin de cours. M. RAPP rappelle que c'est un point de réflexion qui est mené depuis plusieurs années sur l'établissement et qui traite de la répartition horaire sur la semaine des 26h que les élèves doivent faire. Les élèves effectuent actuellement 5h par jour sur 4 jours du mardi au vendredi, une journée de 6h le lundi. M. RAPP propose un lissage de ces horaires pour que les élèves finissent tous les jours à la même heure tous les jours de la semaine soit 14h37 si l'on répartit la 6^{ème} heure du lundi sur tous les jours de la semaine.

M. RAPP précise que si le nouvel horaire peut prêter à sourire, il change beaucoup de choses au niveau de la journée des élèves et permet notamment de décaler les récréations. Les séances de l'après-midi gagneront 10 minutes de plus ce qui rend le temps d'apprentissage plus efficace après l'heure du déjeuner. La journée de 6h en début de semaine générerait de la fatigue dès le premier jour ; cette question était la raison première du désir de changement ; elle va de pair avec le temps de trajet des plus petits vers leur domicile.

M. GANIER estime que les choses sont clairement expliquées. Mme DOULGEROGLU rappelle que la raison d'un horaire spécifique le lundi visait à faire des économies sur le service des transports. M. GANIER explique également que les conséquences pédagogiques de la réforme du Baccalauréat ont pratiquement fait disparaître ce qui pouvait présenter un avantage auparavant.

Mme LAMBLIN demande s'il y aura des AES le lundi. M. RAPP, rappelle que la mesure du nouvel horaire est motivée par la nécessité pour les enfants de ne pas rester trop longtemps dans les salles de classe ; cela n'empêche pas la possibilité de mettre en place des AES.

Madame LAMBLIN demande également si les collégiens finiront plus tôt le lundi, elle précise qu'il faut rester vigilant dans l'organisation des emplois du temps afin que les plus jeunes collégiens ne terminent pas trop souvent à 16h30.

M. MINEUR répond que l'horaire collégien n'est pas négociable et qu'il faudra bien reporter les cours à un autre endroit de la semaine, couplé à la problématique de l'utilisation des salles.

Mme LAMBLIN demande si les lycéens termineront le lundi à 17h30. M. MINEUR répond que les lycéens sont susceptibles de terminer à 17h30 tous les jours de la semaine, mais cela ne concernera pas tous les lycéens en même temps ; cela dépend de la combinaison de spécialité de chaque élève et de son articulation dans l'emploi du temps.

M. BOUBOUKIS demande si, avec la sortie des élèves du primaire vers 14h37, il faut prévoir un départ des bus vers 14h45. M. RAPP répond que le départ des élèves est précédé par un mouvement important d'élèves dans le hall qui peut retarder la montée des élèves dans le bus.

M. GANIER propose de passer au vote de la question :

Nombre de votants : 24

Votes exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Les nouveaux horaires du primaire sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

M. Dimitri PELGRIN, délégué élève, intervient pour dire que les minutes que l'on ajoute à la fin des journées de cours s'ajoutent au temps de trajet qu'il faut ensuite envisager pour rentrer chez soi. Et certaines familles habitent loin. M. GANIER répond qu'il y a une seule structure ECL française à Athènes et qu'il ne maîtrise pas l'endroit où les personnes habitent ou décident d'habiter. Il n'est pas possible de tenir compte de la géographie la plus éloignée pour penser les horaires de l'établissement et le service des transports. Il ajoute que lorsque l'on décide de scolariser son enfant au LFHED, la famille doit faire une partie du chemin, ce qui s'appelle l'acceptation des contraintes. Il ajoute que dans le système français des élèves sortant de cours à 18h ont parfois une heure de transport pour rentrer chez eux.

- **STRUCTURE PEDAGOGIQUE RENTREE 2021**

M. GANIER présente ensuite la projection de la structure pédagogique du LFH, qui est une prévision à la date du 24 mai, en fonction des effectifs actuellement connus :

- Ecole maternelle : 137 élèves
- Ecole élémentaire : 578 élèves
- Collège SF : 5x6èmes / 5x5èmes / 4x4èmes / 4x3èmes pour un total de 504 élèves
- Lycée SF : 4x2ndes / 4x1ères / 3xTerminales pour un total de 300 élèves
- Gymnase SH : 4xAlpha / 4xBeta / 4xGamma pour un total de 293 élèves
- Lycée SH : 3xAlpha / 3xBeta / 3xGamma pour un total de 215 élèves

Total des élèves attendus à la rentrée 2021 au LFHED : 1994 élèves (à confirmer), soit par rapport à la présentation de la structure l'an dernier, le lycée gagnerait une soixantaine d'élèves ; ceci étant à confirmer bien sûr au niveau des effectifs de rentrée.

Points de tension sur la structure :

- Niveaux 5^{ème} et 4^{ème} de la section française
- Niveaux 2^{nde} et Terminales de la section française
- Niveaux Alpha lycée SH et du collège SH

Mme CHRONOPOULOU intervient pour dire que parmi les nouveaux arrivants, le lycée accueille à nouveau des familles libanaises et des familles françaises redéployées de l'étranger dans cette région du monde.

Mme LAMBLIN demande s'il ne faudrait pas repenser l'installation de salles préfabriquées. M. GANIER s'étonne du retour de cette demande alors que le projet d'installation de salles préfabriquées a été contesté plusieurs fois lors des précédents CE. Mme LAMBLIN précise que c'est l'emplacement qui était contesté. M. GANIER précise que le problème posé aujourd'hui se heurte à l'absence de ligne budgétaire dans le budget 2021. M. BOUBOUKIS ajoute qu'en terme de délai, il est déjà trop tard pour installer des salles pour la rentrée 2021.

Madame LAMBLIN souhaite rappeler que les parents n'aiment pas les salles préfabriquées mais n'ont pas demandé l'annulation de la commande, c'était l'emplacement qui posait problème, problème souligné également par les enseignants. Elle dit que les heures de permanence posent

un problème aux élèves qui ne sont pas accueillis dans les salles de classes et qu'il faut des salles en plus pour pouvoir les accueillir.

- **PROJET ANIMASYROS ET ERASMUS +**

M. GANIER aborde ensuite la question de deux projets pédagogiques.

AnimaSyros est un festival d'animation organisé sur l'île de Syros. Autour de ce festival, une action pédagogique est menée en direction des écoles. Les équipes du festival proposent aux élèves des établissements scolaires de participer au festival mais également de venir former des groupes d'élèves dans les établissements scolaires aux techniques de l'animation. Un atelier de formation en établissement coûte 1500 € par groupe. Les enseignants des deux sections, motivés par ce projet souhaitent que l'on puisse financer un atelier pour le primaire, un pour le collège et un pour le lycée. Le festival a lieu à la toute fin du mois de septembre, du mercredi 22 au dimanche 26 septembre.

Mme LEBON pose une question sur la participation financière des familles. M. GANIER répond qu'au cours de la réunion il avait été convenu que l'établissement financerait les ateliers, et pour le déplacement des élèves à Syros, le transport et l'hébergement. Resterait à la charge des familles un forfait restauration pour la durée du séjour. Mme DOULGEROGLU se dit choqué par le principe et demande si la mesure de financement est exceptionnelle, car lorsque des projets de classes transplantées étaient proposés, l'établissement demandait 100 % de financement aux familles.

Mme DOULGEROGLU demande s'il s'agit d'une décision exceptionnelle. M. GANIER précise que cette décision ne fait basculer dans une politique du « tout financement » ; il ajoute que c'est précisément parce que le groupe d'élève est restreint que l'établissement peut faire exceptionnellement cet effort. S'il s'agissait d'un groupe classe la décision ne pourrait être la même car l'établissement ne pourrait pas financièrement se le permettre. M. GANIER se réjouit d'avance pour les élèves qui pourront en bénéficier.

M. GANIER présente ensuite le projet Erasmus + initié par l'Ecole française d'Athènes et des professeurs du LFHED. Ce projet traite de la protection contre le trafic d'œuvres d'arts. Comme dans chaque projet Erasmus, il y a plusieurs étapes au projet. Actuellement les participants à ce projet sont à l'étape de dépôt du dossier. M. GANIER pense qu'avec la caution de l'Ecole française d'Athènes, qui est un centre de recherche archéologique de renom, le projet devrait logiquement aboutir. C'est un projet sur deux années qui met le LFHED en lien avec sur la base d'un financement européen. Le projet, en plus de l'EFA et du LFHED impliquera, l'Ecole de police de Paris, le centre de Bibracte et le réseau CANOPE, l'association belge Michael Cultural Association Art et Museomix (médiation dans les musées).

- **CREATION D'UNE AES CLUB PHOTO**

M. GANIER aborde ensuite le sujet de la création d'un AES Club photo dans le secondaire. M. GANIER précise qu'il existe une AES Photo au primaire. Dans l'enseignement secondaire il y a des élèves qui ont une propension assez marquée vers les métiers de l'image. Deux enseignants du secondaire qui travaillent beaucoup dans leur cours à partir de l'image. Les deux enseignants

s'orientent vers une éducation à l'utilisation d'appareils photographiques à but artistique et qui déboucherait vers une exposition photo dans le lycée. Le projet global est déjà bien avancé et budgétisé avec une organisation en séquences. M. MINEUR précise que ce projet a d'autres objectifs, avec la mise en valeur de la culture et du patrimoine grec qui pourrait être un sujet d'étude pour l'activité photographique.

Mme DOULGEROGLU regrette que ce projet voie le jour en dehors d'une vue d'ensemble et d'un esprit de cohésion. Mme DOULGEROGLU souhaite que l'on relance la réflexion sur le projet d'établissement rapidement pour créer à nouveau une vue d'ensemble sur l'établissement. M. GANIER répond qu'après la gestion de la période de crise que l'établissement vient de connaître sur une année et demie, c'est bien sa prochaine priorité en parallèle de celles qu'il a déjà engagé.

Mme DOULGEROGLU pense que ces projets célèbrent toujours une forme d'élitisme et que l'on devait davantage s'occuper d'élèves en difficulté qui n'ont pas toutes les compétences pour réussir et qui risquent d'être lâchés dans la nature sans être suffisamment armés pour prétendre à des études supérieures en France.

M. GANIER répond que sur l'intention de relancer le projet d'établissement l'équipe de Direction programme un agenda de travail dans le sens de l'écriture d'un nouveau projet. Il précise, sans considérer que cela constitue une excuse, que la crise sanitaire et sociale, à laquelle il a dû répondre en tant que chef d'établissement, a relégué certains dossiers au rang de 2^{nde} priorité. Sur le sujet du projet d'établissement il n'a pas souhaité pendant ces mois difficiles charger les enseignants d'un sujet supplémentaire pour lequel ils n'étaient pas intellectuellement disponibles.

M. GANIER rassure sur son intention d'écrire avec les personnels un nouveau projet d'établissement dont les orientations cadreront avec le projet de développement du lycée.

Concernant la remarque de Mme DOULGEROGLU sur l'orientation élitiste de l'établissement, M. GANIER précise qu'avec M. MINEUR, ils travaillent à l'émergence d'un BTS Tourisme rattaché au LFHED et implanté sur Athènes. Ils défendent ce projet auprès de l'échelon hiérarchique du poste à Athènes et auprès du Directeur de l'AEFE. La volonté de créer une formation d'enseignement supérieur courte montre bien que la direction pense aux élèves dont le profil scolaire les destine plus rapidement à une intégration dans l'emploi et que l'établissement n'oublie personne. Cette formation que la Direction souhaite ouvrir avec l'ambition de la proposer non seulement aux élèves du LFHED dont le dossier serait un peu juste pour aller chercher des études sélectives en France mais aussi à des élèves au profil identique issus des établissements de la zone.

M. MINEUR ajoute qu'un club photo dans un lycée de 1000 élèves n'est pas spécialement élitiste mais que cela a un caractère plutôt démocratique. Mme DOULGEROGLU s'excuse pour le malentendu, mais souhaitait dire que les projets ambitieux de type Erasmus + donnaient l'impression que l'on s'adressait toujours aux élèves déjà très à l'aise dans le milieu scolaire.

Mme ATHANASIOU rappelle qu'un projet Erasmus + a déjà eu lieu dans l'établissement sur le thème du harcèlement scolaire et que ce projet a permis de faire voyager des élèves dont les parents n'avaient pas nécessairement les moyens.

Mme PICCHARLES souhaite poser une nouvelle question sur AnimaSyros et demande quelle est l'origine de ce projet et s'étonne que le projet passe en Conseil d'Établissement alors que la fiche projet n'a pas été soumise à la commission voyage. M. GANIER répond que plusieurs enseignants du secondaire se sont concertés pour ce projet et ont proposé de s'inscrire dans la démarche du Festival AnimaSyros qui comprends des ateliers de formations pédagogiques en établissement à la suite du Festival qui a lieu fin septembre. C'est donc dans une démarche d'opportunité pour laquelle ils se sont adressés à la Direction pour valider un fonctionnement dans le contexte actuel d'une reprise des projets pédagogiques et des déplacements d'élèves. Tout cela restant bien entendu encore aujourd'hui, soumis à la situation sanitaire. M. GANIER rappelle qu'AnimaSyros n'est pas un festival déconnecté du monde scolaire mais au contraire lié aux projets pédagogiques à l'intérieur des écoles. M. GANIER explique que le projet est acté par la direction car il y a une proximité dans le temps par rapport à l'événement qui supposait que les professeurs soient rassurés sur le fait que la direction ne fasse pas obstacle au projet pour qu'ils puissent commencer à l'intégrer dans leur cours. Le projet implique une participation de tous les niveaux du LFHED.

Mme LAMBLIN souhaite revenir sur les élèves qui n'ont pas autant de facilité que les autres. Mme LAMBLIN souhaite savoir si un dispositif est prévu pour ces élèves en difficulté d'ici à la fin de l'année et à la rentrée. M. MINEUR répond qu'il y a déjà beaucoup de tutorat en place et qu'à la rentrée des groupes de renforcement FLE. Mme LAMBLIN demande si les enseignants du primaire ont prévu quelque chose dans leur classe pour ces élèves. Mme Lebon répond que les enseignants pratiquent de la remédiation dans leur classe mais qu'un dispositif spécifique n'est pas encore prévu.

Mme ATHANASIOU rappelle que les parents dont les enfants sont en difficulté sont parfaitement au courant des dispositifs d'aide mis à disposition de leur enfant. M. MINEUR souligne également que les familles dont les enfants bénéficiaires souhaitent rester discret dans l'intérêt de leur enfant.

Mme LEBON demande si le CE doit se prononcer sur les deux projets. M. GANIER répond « non », car le projet Erasmus + est en phase d'éligibilité au niveau du financement européen. En ce qui concerne AnimaSyros la décision a été prise par la direction car dans le spectre des opportunités qui se présentaient en cette fin d'année c'est le seul projet pouvait intéresser l'établissement pour lesquels les enseignants étaient motivés. La direction a donc approuvé sans hésitation pour que le projet se fasse dès la rentrée 2021. M. GANIER précise que pour réunir une commission « Voyages » qui incluent des projets et des destinations plus lointaines le lycée a besoin de visibilité sur l'avant dans le calendrier car on ne peut pas engager de nouvelles avances auprès des agences de voyages que l'on ne pourrait pas récupérer le cas échéant.

- **QUESTION DIVERSES**

Question sur l'impact sur la fin des cours à 14h30 : Question répondu en cours de débat
Besoin de salles de permanences : M. GANIER répond que la capacité de retrouver des espaces, vie scolaire et travail surveillé ou en autonomie sera effective dès que l'école primaire aura ses propres locaux. Cela donnera du souffle à l'école primaire et du souffle au lycée.

Pour la période intermédiaire, la solution, à peu de frais, qui pourra ensuite être retirée reste les modules de salles préfabriquées. Celles-ci ne seront pas installées pour la rentrée car cette dépense ne figure pas au budget et ne pourrait qu'il en soit être réalisée pour la rentrée scolaire. D'autres investissements urgents, comme la réfection du terrain de sport, mobilisent de l'investissement. Si cet investissement temporaire doit voir le jour il devra figurer au budget 2022.

Effectifs par classe : Question répondue en cours de débat. M. GANIER rappelle que le chiffre global reste soumis à une petite fluctuation.

Le rapport d'opportunité : Présentation de l'exercice budgétaire 2020 sera transmis aux membres élus représentants des parents.

Question importante des parents d'élèves de maternelle : M. GANIER rappelle qu'en 2020 le LFH avait fait un geste au vu de la réalité économique sur Athènes, au terme d'un confinement très dur où le télétravail n'était pas celui de cette année, sur les frais de fonctionnement. Ces remises de frais de fonctionnement n'ont pas fait l'objet de critique. Sur le primaire en revanche l'établissement était allé au-delà du principe des frais de fonctionnement.

Mme Lamblin explique que les parents en télétravail ont été contraints de prendre parfois une aide à la maison pour aider leurs enfants de maternelle en enseignement à distance et que cette situation a engendré des dépenses supplémentaires pour ces familles.

Harmonisation des notes du Bac Blanc de philosophie : M. MINEUR dit que dans le cadre du Bac blanc il n'y a pas de commission d'harmonisation. L'harmonisation intervient dans l'examen au moment de la délivrance du diplôme. Ce qui a été mis en place l'an dernier pour le Bac était le fait d'une situation exceptionnelle qui sera à nouveau adaptée cette année en fonction des circonstances les plus défavorables vécues sur les établissements de la zone.

Réunion d'explication sur le lissage des frais : Les parents seront invités très rapidement.

Emplacement de l'infirmerie plus adapté : soumis à la récupération d'espaces.

M. GANIER donne ensuite la parole à Mme LEBON qui souhaite faire une intervention sur la situation fiscale. Mme LEBON prend la parole et lit un texte point d'information concernant la situation fiscale des personnels détachés.

Mme MULLER et Mme PICHARLES, Conseillères Consulaires, rappellent leur soutien aux personnels concernés sur ce sujet. M. GANIER lève la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance
N. MINEUR

Le Provisieur
D. GANIER